

Appel à communications

Colloque international : « Droit à la ville au Sud, expériences citadines et rationalités de gouvernement »

Université Paris Diderot, CESSMA, 15-16-17 novembre 2017

La notion de droit à la ville a récemment été remobilisée dans les sphères académiques et militantes en se chargeant de multiples sens (Kuymulu 2013). Les travaux en études urbaines qui la convoquent se sont multipliés depuis les années 2000. Ce regain d'intérêt s'est d'abord manifesté dans les travaux d'auteurs anglophones radicaux du Nord qui ont proposé de reprendre les théories d'Henri Lefebvre (Lefebvre 1968) pour théoriser un programme de résistance contre les transformations socio-économiques et politiques néolibérales (Purcell 2002; Harvey 2003; Mitchell 2003 ; Brenner, Marcuse, et Mayer 2009). Parallèlement, dans une perspective plus réformiste, des processus d'institutionnalisation et de codification de droits se sont enclenchés, s'appuyant explicitement sur cette notion mais lui donnant un tout autre sens. Le droit à la ville est alors saisi sous un prisme règlementaire et légal, technique et appliqué afin de promouvoir des agendas de droits sociaux pluriels et mesurables, dans une perspective « droits de l'Homme de seconde génération ». Certains travaux soulignent dès lors le risque d'affaiblissement de la portée critique et politique de cette notion (Belda-Miquel, Peris Blanes, et Frediani 2016; Purcell 2013; Mayer 2009)

La tension entre agenda révolutionnaire et programme réformiste et le risque d'affaiblissement de la portée critique de la notion résonnent de manière particulièrement forte dans les villes du Sud. En effet, les lectures développementales de la notion de droit à la ville qui préconisent une institutionnalisation de droits y connaissent un large écho (Parnell et Pieterse 2010; Brown 2010; Zerah 2011; Aubriot et Moretto 2013). C'est à ce titre que les travaux sur les villes du Sud ont le plus abondé le débat sur cette notion. Cela s'est concrétisé notamment par l'inscription du droit à la ville dans les agendas onusiens (Jouve 2009 ; Costes 2010) ou dans des législations nationales, en particulier au Brésil (Lopez de Souza, 2009). Dans le même temps, la notion de droit à la ville a été reprise en charge par des auteurs néomarxistes, ou plus largement dans une perspective politique et critique, cela à partir du Sud. Elle vise alors à penser la montée de la participation démocratique et de formes de résistances politiques dans le contexte de l'aggravation des inégalités intra-urbaines liée à la néolibéralisation (Samara, He, et Chen 2013; Carrión et Erazo 2016).

Ces différents corpus théoriques dialoguent plus ou moins bien entre eux. En outre, ils posent la question du statut de la notion de droit à la ville, tantôt considérée comme un slogan et un programme politique qui fait l'objet de l'étude, tantôt comme une catégorie d'analyse, les deux niveaux étant le plus souvent entremêlés. Face à cette difficulté, nous proposons de remettre en travail cette notion à partir des villes du Sud en décalant sa portée critique. Nous inspirant des travaux de W. Nicholls et F. Vermeulen (2012) et de J.-A. Boudreau, N. Boucher et M. Liguori (2009) qui examinent l'influence des expériences citadines sur la conscientisation et les mobilisations politiques, nous proposons de penser le droit à la ville comme un concept analytique qui permet de penser les relations entre pratiques quotidiennes des citoyens et rationalités de gouvernement. Pour ce faire, nous proposons de livrer à la discussion la notion de « droit à la ville de fait ».

Le « droit à la ville de fait » désigne un processus de mise en ordre sociale et spatiale qui se joue à l'interface entre action publique (élaboration des politiques publiques, pratiques des agents de l'Etat) et pratiques quotidiennes des citoyens, en tant qu'elles construisent des routines (Morange et Spire et Morange, Spire et Planel, numéro spécial à paraître). Le « droit à la ville de fait » renvoie donc à la manière dont les citoyens contribuent à construire un ordre urbain social et spatial à travers la répétition au quotidien de gestes, la consolidation de liens sociaux, l'adhésion pratique à des règles collectives, les manières d'occuper et de s'approprier l'espace... Nous soutenons que ces conditions concrètes de la vie citadine influencent les manières d'être et de se projeter dans la ville. Le « droit à la ville de fait » implique donc de déceler ce qui, dans l'expérience de la vie citadine, conduit à la formation d'une conception normative de sa place en ville, de ce que peut et doit être l'ordre urbain, spatial, politique et social. *In fine* cela interroge aussi les temporalités de ces processus et la manière dont ils s'institutionnalisent dans la durée.

Dans cet esprit, ce colloque vise à réunir des communications portant sur la dimension politique des pratiques quotidiennes des citoyens. Ces dernières ont de longue date attiré l'attention des études urbaines sur les villes du Sud, qui ont par exemple étudié les ancrages urbains ou la construction de la citoyenneté. Ce colloque se propose de nourrir et prolonger ces travaux en questionnant la dimension politique des expériences citadines au Sud. La question de la dimension et du potentiel politique des pratiques citadines a été abordée dans les discussions sur l'affirmation d'un droit à l'informalité (Huchzermeyer 2011), à travers la dimension « insurgente » de la citoyenneté (Holston 2008), ou encore à propos des capacités d'empiètement tranquille des citoyens qui les constituent en sujets politiques (Bayat 2010). Les mobilisations et les processus de conscientisation politiques ont été considérés dans leur rapport à la pluralité des expériences citadines et de la condition urbaine (Uitermark *et al.* 2012). Ces débats rappellent que c'est à travers leurs pratiques de l'espace urbain que les citoyens font l'expérience de processus d'exclusion sociale, de relégation, de marginalisation, mais aussi d'inclusion politique et sociale, d'affirmation de formes de citoyenneté en partie locale dont le contenu reste éminemment difficile à interpréter. Autrement dit, le « droit à la ville de fait » implique de considérer les pratiques citadines dans leurs dimensions à la fois conformistes et subversives.

La construction du « droit à la ville de fait » peut s'observer à partir d'objets très classiques dans la littérature sur les villes du sud, tels que le logement, les services, l'espace public, le commerce de rue, les lieux de la migration. Ils permettent d'appréhender les différentes formes d'interaction entre citoyens et agents de l'Etat au sens large, inscrites dans la durée des vies citadines et déployées dans le quotidien. Ces formes d'interactions sont particulièrement visibles lors d'interventions étatiques : processus de régularisation, politiques migratoires et processus d'invisibilisation/visibilisation des migrants, ou de restructuration/réhabilitation des quartiers précaires. Ces moments de passage nous semblent constituer des objets d'étude privilégiés pour analyser les pistes de réflexion autour de ce « droit à la ville de fait » compris non pas comme le résultat de conflits politiques ouverts (mobilisations, luttes urbaines...) mais comme un processus d'ajustement entre expériences citadines et rationalités de gouvernement dans la production de normes.

Les contributions pourront porter sur des études de cas liées aux différentes thématiques s'inscrivant dans les débats soulevés par le droit à la ville. Les approches théoriques pourront questionner les enjeux de la mobilisation en sciences sociales de la notion de droit à la ville et de sa dimension normative. Nous porterons également attention aux contributions épistémologiques et sur la manière dont les travaux sur les villes du Sud peuvent, et à quelles conditions, s'emparer d'une notion élaborée et travaillée à partir des villes du Nord. Nous

proposons d'ouvrir le colloque à des travaux sur le Nord dans la mesure où la communication comportera une dimension comparative avec les villes du Sud.

Les langues du colloque sont le français et l'anglais. Des propositions de communications en espagnol et en portugais seront examinées dans la mesure où elles peuvent être appuyées sur des supports visuels (de type diapositives) rédigés en français ou en anglais. Pour des raisons techniques et financières, il est impossible d'offrir une traduction simultanée à toutes les communications mais les organisateurs faciliteront les échanges dans les quatre langues lors des discussions collectives.

Informations pratiques

Ce colloque est le produit d'un travail sur le droit à la ville, mené depuis 2013 au laboratoire CESSMA (Centre d'Etudes en Sciences Sociales sur les Mondes Africains, Américains et Asiatiques) par le collectif de recherche Dalvaa (<https://dalvaa.hypotheses.org/>). Ces travaux sont menés dans le cadre d'un programme de recherche financé par la Ville de Paris (projets « Emergences »).

Un système de soutien financier (partiel) est proposé aux chercheurs de tous statuts, souhaitant communiquer et ne bénéficiant pas de modes de financement de la part de leur institution de rattachement. Seront prioritaires les demandes émanant de chercheurs précaires.

Les propositions de communications doivent être envoyées à l'adresse suivante : colloquedalv2017@gmail.com au plus tard le **4 mai 2017**. Elles se composeront d'un titre, d'un résumé de 500 mots maximum, d'une rapide présentation du ou des auteurs (nom, affiliation, adresse électronique) et d'une bibliographie indicative

Comité d'organisation :

Marianne Morange (Paris Diderot-CESSMA-IUF), Sabine Planel (IRD-Imaf), Aurélie Quentin (Paris Nanterre-UMR LAVUE), Amandine Spire (Paris Diderot-CESSMA)

Secrétariat scientifique :

Isabelle Nicaise, Secrétariat-Gestion CESSMA - UMR 245, Université Paris Diderot, Bâtiment Olympe de Gouges, Bureau 817, Rue Albert Einstein, 75013 PARIS, France

Comité scientifique :

Groupe de recherche DALVAA (<http://dalvaa.hypotheses.org/colloque-2017>)

Aholou Cyprien, sociologue, Université de Lomé, chef de projet CDS Greater Lomé

Arabindoo Pushpa, architecte et urbaniste, Department of Geography, University College London

Ballard Richard, géographe, Gauteng City-Region Observatory/Université of the Witwatersrand Johannesburg

Barrera Augusto, études urbaines, Facultad latinoamericana de Ciencias Sociales, Quito

Cravino Cristina, anthropologue, Universidad General Sarmiento, Buenos Aires.

Da Cunha Neiva, anthropologue, Universidade Estadual do Rio de Janeiro, LeMetro/IFCS-UFRJ

Deboulet Agnès, sociologue, Université Paris 8, UMR LAVUE

Dorman Sara (sous réserve), sciences politiques, University of Edinburgh

Dupont Véronique, démographe-études urbaines, Institut de Recherche pour le Développement, UMR CESSMA

Erazo Jaime, études urbaines, Facultad latinoamericana de Ciencias Sociales (Quito), Universidad Nacional Autónoma de México
 Erdi-Lelandais Gülçin, sociologue, CNRS, UMR CITERES
 Giglia Angela, anthropologue, Universidad Nacional Autónoma de México
 Giorghis Fasil (sous réserve), architecte et urbaniste, Ethiopian Institute of Architecture, Building Construction and City Development, Addis Ababa University
 Kuymulu Mehmet Barış, études urbaines, Middle East Technical University, UNESCO, Ankara
 Nativel Didier, historien, Université Paris Diderot, UMR CESSMA
 Nicholls Walter, urbaniste et sociologue, University of California Irvine
 Owusu Georges, géographe, Department of Geography and Resource Development, University of Ghana Legon
 Pezzano Antonio, sciences politiques, Dipartimento Asia Africa e Mediterraneo, Università degli Studi di Napoli "L'Orientale"
 Prévôt-Schapira Marie-France, géographe, Université Paris 8, UMR CREDA
 Robinson Jennifer, géographe, Department of Geography, University College London
 Semmoud Nora, aménagement de l'espace et urbanisme, Université François Rabelais-Tours, UMR CITERES
 Soares Goncalves Rafael, historien et juriste, Pontifícia Universidade Católica do Rio de Janeiro
 Zamorano-Villarreal Claudia, anthropologue, Centro de Investigaciones y Estudios Superiores en Antropología Social, Mexico
 Zérah Marie-Hélène, études urbaines, Institut de Recherche pour le Développement, UMR CESSMA

Bibliographie

- Aubriot, J., et L. Moretto. 2013. « Le droit à l'eau au Sud, un outil paradoxal pour penser le droit à la ville: entre coproduction et contestation des services urbains ». In *La Ville comme bien commun: Planification urbaine et droit à la ville*, édité par I. Boniburini, J. Le Maire, L. Moretto, et H. Smith, 62-81. 9. Bruxelles : La cambre-horta.
- Bayat, A. 2010. *Life as Politics: How Ordinary People Change the Middle East*. Stanford: Stanford University Press.
- Belda-Miquel, Sergio, Jordi Peris Blanes, et Alexandre Frediani. 2016. « Institutionalization and Depoliticization of the Right to the City: Changing Scenarios for Radical Social Movements ». *International Journal of Urban and Regional Research* 40 (2): 321-39. doi:10.1111/1468-2427.12382.
- Boudreau, Julie-Anne, Nathalie Boucher, et Marilena Liguori. 2009. « Taking the Bus Daily and Demonstrating on Sunday: Reflections on the Formation of Political Subjectivity in an Urban World ». *City* 13 (2-3): 336-46. doi:10.1080/13604810902982870.
- Brenner, N., P. Marcuse, et M. Mayer. 2009. « Cities for people, not for profit ». *City* 13 (2-3): 176-84. doi:10.1080/13604810903020548.
- Brown, A. 2010. e-Debate 1 Report: Taking forward the right to the city UN-HABITAT. <http://www.unhabitat.org/downloads/docs/Dialogue1.pdf>.
- Costes, L. 2010. « Le Droit à la ville de Henri Lefebvre : quel héritage politique et scientifique ? » *Espaces et sociétés* 140-141 (1): 177. doi:10.3917/esp.140.0177.
- Carrión F., Erazo J. (ed.). 2016. *El derecho a la ciudad en América Latina. Visiones desde la política*, México, Unam.
- Harvey, D. 2003. « The Right to the City ». *International Journal of Urban and Regional Research* 27 (4): 939-41. doi:10.1111/j.0309-1317.2003.00492.x.

Holston, James. 2008. *Insurgent citizenship: disjunctions of democracy and modernity in Brazil*. Information series. Princeton: Princeton University Press.

Huchzermeyer, Marie. 2011. *Cities with « slums »: from informal settlement eradication to a right to the city in Africa*. Claremont, South Africa: UCT Press.

Jouve, B. 2009. « Entretien avec Bernard Jouve ». *Collège international de Philosophie | Rue Descartes 1* (63): 74-95.

Kuymulu, M. B. 2013. « The Vortex of Rights: 'Right to the City' at a Crossroads ». *International Journal of Urban and Regional Research* 37 (3): 923-40. doi:10.1111/1468-2427.12008.

Lefebvre, H. 1968. *Le Droit à la ville*. Economica-Anthropos (3e édition) 2009. Paris: Éditions du Seuil.

Mayer, Margit. 2009. « The 'Right to the City' in the Context of Shifting Mottos of Urban Social Movements ». *City* 13 (2-3): 362-74. doi:10.1080/13604810902982755.

Mitchell, Don. 2003. *The Right to the City: Social Justice and the Fight for Public Space*. New York: Guilford Press.

Morange Marianne, Spire Amandine, à paraître, « Diritto di fatto alla città ». *Soggettività dei cittadini sfollati o ricollocati e riordino neoliberale dello spazio a Città del Capo e Lomé, Afriche e Orienti*.

Morange Marianne, Planel Sabine, Spire Amandine, à paraître, " Mise en ordre et aux normes : relire le droit à la ville depuis le Sud ?", numéro spécial de la revue *Métropoles*

Nicholls Walter, Vermeulen Floris, 2012, "Right *through* the city: the urban basis of immigrant rights struggles in Amsterdam and Paris", in Michael Peter Smith et Michael McQuarrie (dir.), *Remaking Urban Citizenship: Organizations, Institutions, and the Right to the City*, Transaction Publishers.

Uitermark Justus, Nicholls Walter, Loopmans Maarten, 2012, "Cities and social movements: theorizing beyond the right to the city", *Environment and Planning A*, vol. 44, p. 2546 – 2554

Parnell, S., et E. Pieterse. 2010. « The 'Right to the City': Institutional Imperatives of a Developmental State ». *International Journal of Urban and Regional Research* 34 (1): 146-62.

Purcell, M. 2002. « Excavating Lefebvre: The right to the city and its urban politics of the inhabitant ». *Géojournal* 2-3 (58): 99-108.

Purcell, Mark. 2013. « To Inhabit Well: Counterhegemonic Movements and the Right to the City ». *Urban Geography* 34 (4): 560-74. doi:10.1080/02723638.2013.790638.

Samara, T.R., S. He, et G. Chen, éd. 2013. *Locating right to the city in the global south*. Vol. 43. Routledge.

Souza, Marcelo Lopes de. 2009. « Cities for People, Not for Profit—from a Radical-libertarian and Latin American Perspective ». *City* 13 (4): 483-92. doi:10.1080/13604810903298680.

Zérah, M-H. 2011. « Water and sanitation : barriers to universalization ». In *Urban policies and the right to the city in India : rights, responsibilities and citizenship*, édité par M-H. Zérah, V. Dupont, et St. Tawa Lama-Rewal. UNESCO & Centre de Sciences Humaines.